



Québec, le 6 juillet 2016

Monsieur Pierre André, président  
Monsieur John Haemmerli, Commissaire  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel: [mine-malartic@bape.gouv.qc.ca](mailto:mine-malartic@bape.gouv.qc.ca)

**Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic**

Messieurs les commissaires,

Par la présente, je souhaite manifester mon appui au *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic*. La mine *Canadian Malartic* est une exploitation d'envergure, primordiale non seulement pour Malartic et pour l'Abitibi, mais également pour l'ensemble du Québec. Son succès rejaillit sur toute l'industrie minière québécoise et illustre la grande qualité de l'expertise minière Québec.

Tout au long du développement et de l'opération de la mine aurifère *Canadian Malartic*, la Corporation minière Osisko puis le Partenariat Canadian Malartic ont assuré des retombées économiques et sociales importantes pour la communauté et pour toute la région. L'intérêt de ce projet est d'autant plus pertinent puisque les Sociétés concernées ont exécuté leurs opérations en fonction des plus hauts standards de développement durable, pour le plus grand bénéfice des citoyens, des entreprises et de toute la région de l'Abitibi et en minimisant l'impact sur l'environnement. L'innovation et les hautes technologies mises à profit pour la réalisation de ce projet minier démontre à quel point l'industrie minière est une industrie qui a su se moderniser et intégrer les meilleures applications technologiques à ses activités.

Mon expérience à titre d'ingénieur géologue et d'ancien président et chef de la direction Virginia qui découvre le gisement Éléonore me permet de témoigner du caractère essentiel du projet d'agrandissement d'une mine d'envergure telle que *Canadian Malartic* pour l'industrie minière

québécoise et pour le développement économique du Québec et de ses régions. L'existence d'exploitations aurifères au Québec est importante également pour assurer une meilleure résilience de l'ensemble du secteur minier lors d'un ralentissement tel qu'on le connaît actuellement.

L'industrie minière a un profond besoin de projet tel que celui de *Canadian Malartic* pour maintenir ses activités. C'est une industrie innovante et résiliente qui doit recruter les meilleurs experts. Nous vivons actuellement une période creuse dans le secteur minier et c'est pourquoi le projet d'agrandissement fait bonne figure et arrive au bon moment afin de donner un nouveau souffle à l'industrie minière.

La mine à ciel ouvert *Canadian Malartic* est une vitrine exceptionnelle pour l'expertise minière québécoise. 600 emplois se sont créés depuis son ouverture et il s'agit de la plus importante mine d'or au Canada. De plus, elle se classe 21e au monde.

*Canadian Malartic* peut compter sur une équipe solide et chevronnée qui met en valeur l'investissement et l'exploitation au Québec. J'ai la certitude que les travaux d'agrandissement de la mine, incluant la déviation de la route 117, se feront dans les règles de l'art et dans le respect des normes environnementales les plus élevées.

La mine *Canadian Malartic* et son agrandissement sont une fierté pour l'ensemble de l'industrie minière québécoise, fierté que toute l'industrie souhaite partager avec l'ensemble des Québécoises et des Québécois qui bénéficient collectivement de l'exploitation responsable et durable de leurs ressources minérales.



André Gaumond